

RAPPORT DE GESTION 2025 valant RAPPORT FINANCIER au titre des dispositions statutaires FFVL

• RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice 2025 se soldent par un résultat net **excédentaire** de **44 950 €**.

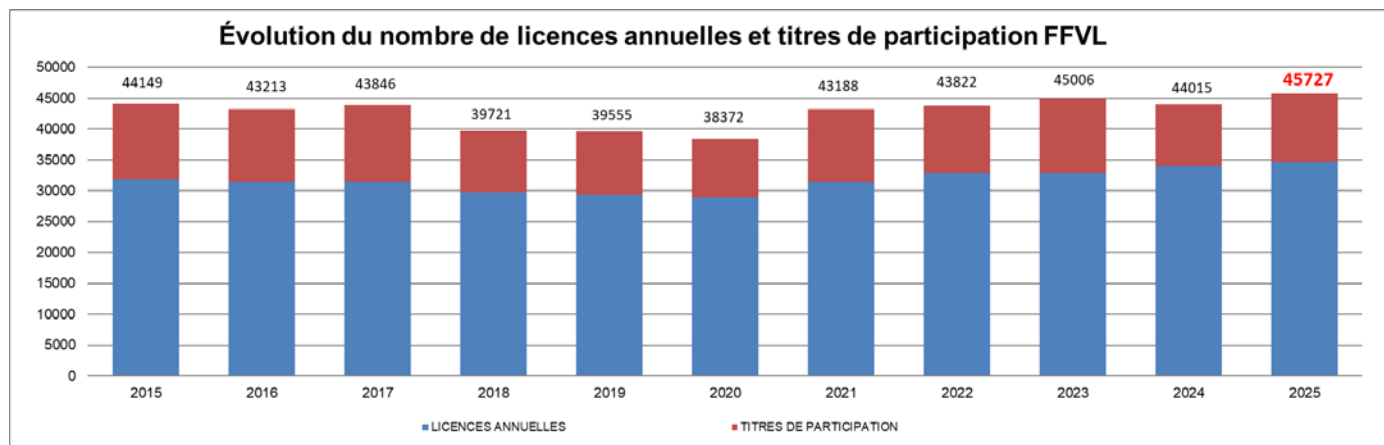
Les éléments qui ont constitué le résultat de cet exercice sont détaillés ci-après.

À noter que d'autres informations complémentaires peuvent être trouvées dans le rapport de la commission Financière, le rapport moral et d'activité.

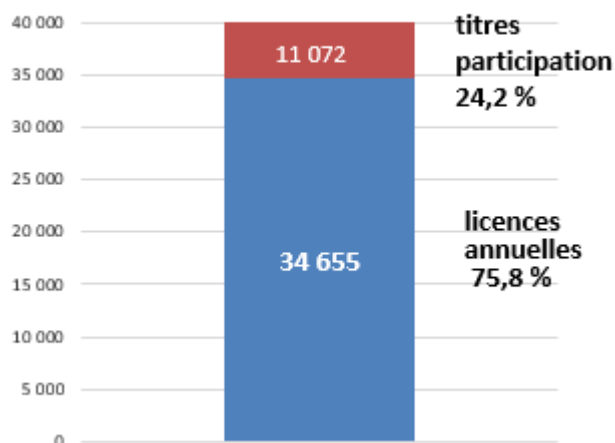
• ÉVOLUTION DES LICENCES ANNUELLES ET TITRES DE PARTICIPATION

Le nombre de licences annuelles et des titres de participation est en augmentation par rapport à 2024 (+ 3,9 %).

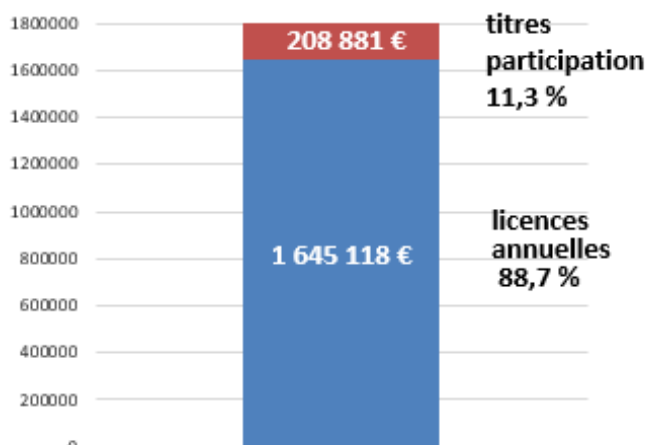
Voir les [statistiques annuelles](#).



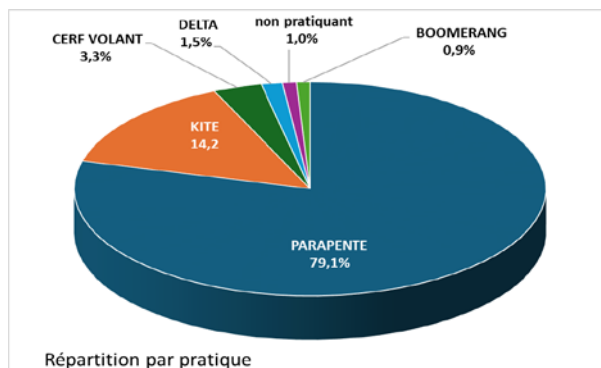
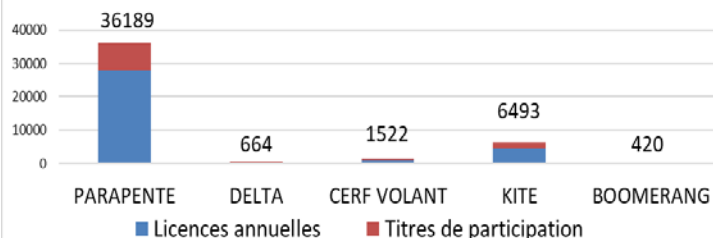
NOMBRE 45 727 adhésions



VOLUME FINANCIER



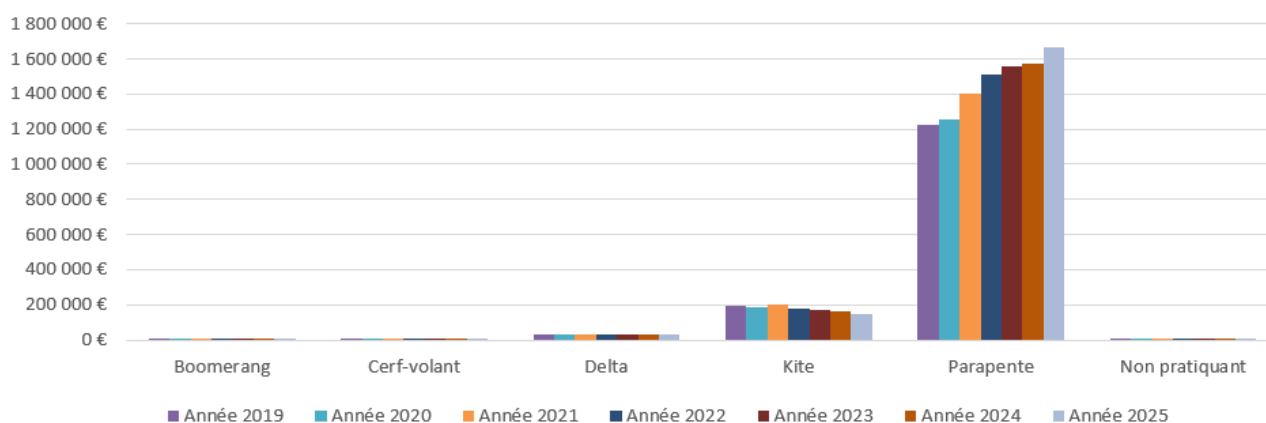
Répartition du nombre de titres d'adhésion par pratique principale



Évolution du nombre d'adhérents sur sept ans par activité :

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Évolution 2019-2020	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024	Évolution 2024-2025
Boomerang	1063	215	314	171	305	158	420	-79,8%	46,0%	-45,5%	78,4%	-48,2%	165,8%
Cerf-volant	1890	1410	1755	1683	2327	1384	1522	-25,4%	24,5%	-4,1%	38,3%	-40,5%	10,0%
Delta	678	637	635	612	618	760	664	-6,0%	-0,3%	-3,6%	1,0%	23,0%	-12,6%
Kite	7638	7341	8319	7107	6909	6526	6493	-3,9%	13,3%	-14,6%	-2,8%	-5,5%	-0,5%
Parapente	27862	28379	31765	33831	34387	34744	36189	1,9%	11,9%	6,5%	1,6%	1,0%	4,2%
Non pratiquant	424	390	400	418	460	443	439	-8,0%	2,6%	4,5%	10,0%	-3,7%	-0,9%
Total général	39555	38372	43188	43822	45006	44015	45727	-3,0%	12,6%	4,2%	2,7%	-2,2%	3,9%

Évolution des cotisations par activité



• COTISATIONS FÉDÉRALES (licences annuelles, titres de participation et cartes compétiteurs)

2015 : 1 486 641 € (soit + 16,8 %)	2021 : 1 648 861 € (soit + 11,2 %)
2016 : 1 487 138 € (soit + 0,1 %)	2022 : 1 735 769 € (soit + 5,3 %)
2017 : 1 499 163 € (soit + 0,8 %)	2023 : 1 778 703 € (soit + 2,5 %)
2018 : 1 415 523 € (soit - 5,6 %)	2024 : 1 780 703 € (soit + 0,1 %)
2019 : 1 465 258 € (soit + 3,5 %)	2025 : 1 866 885 € (soit + 4,8 %)
2020 : 1 483 374 € (soit + 1,2 %)	

dont 204 661 € provisionnés en fin d'exercice

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Évolution 2019-2020	Évolution 2020-2021	Évolution 2021-2022	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024	Évolution 2024-2025
Boomerang	3 365 €	1 920 €	1 843 €	1 778 €	1 983 €	2 165 €	2 609 €	-42,9%	-4,0%	-3,5%	11,5%	9,2%	20,5%
Cerf-volant	9 934 €	7 759 €	7 595 €	8 775 €	8 722 €	8 089 €	8 816 €	-21,9%	-2,1%	15,5%	-0,6%	-7,3%	9,0%
Delta	33 367 €	31 096 €	29 909 €	30 336 €	29 282 €	29 106 €	28 088 €	-6,8%	-3,8%	1,4%	-3,5%	-0,6%	-3,5%
Kite	191 523 €	184 505 €	198 338 €	174 878 €	173 022 €	161 934 €	150 386 €	-3,7%	7,5%	-11,8%	-1,1%	-6,4%	-7,1%
Parapente	1 222 405 €	1 253 804 €	1 406 576 €	1 514 986 €	1 560 176 €	1 574 155 €	1 671 719 €	2,6%	12,2%	7,7%	3,0%	0,9%	6,2%
Non pratiquant	4 664 €	4 290 €	4 600 €	5 016 €	5 520 €	5 316 €	5 268 €	-8,0%	7,2%	9,0%	10,0%	-3,7%	-0,9%
Total général	1 465 258 €	1 483 374 €	1 648 861 €	1 735 769 €	1 778 703 €	1 780 764 €	1 866 885 €	1,2%	11,2%	5,3%	2,5%	0,1%	4,8%

AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

(hors aides personnalisées)

2015 : 427 171 € (+ 2,2 %) + 20 000 € except.
2016 : 411 060 € (- 3,8 %)
2017 : 402 497 € (- 2,1 %)
2018 : 396 509 € (- 1,5 %) + 20 000 € except.
2019 : 396 786 € (+ 0,1 %) + 49 259 € except.
2020 : 397 000 € (+ 0,1 %) + 32 000 € except.
dont 43 983 € affectés en fonds dédiés

2021 : 412 000 € + 30 000 conv ANS/PSF
2022 : 442 000 € + *subventions exceptionnelles*
2023 : 436 000 € (- 1,4 % fonds dédiés)
2024 : 442 000 €
2025 : 482 000 € + 31 000 par avenants

L'année 2025 marque la négociation de nouveaux contrats avec l'Agence nationale du Sport (ANS) : un dédié au développement et le second à la performance.

Les domaines subventionnés sont ciblés :

Développement de la pratique pour tous	97 000 €
Sport santé	87 000 €
Emploi et professionnalisation, formations des cadres bénévoles	63 000 €
Contrat de performance durable (comprenant le suivi médical réglementaire et l'accompagnement des équipes)	200 000 €
Adaptabilité des pratiques au changement climatique	5 000 €
Structuration fédérale	30 000 €
	482 000 €

AVENANTS AUX CONTRATS

L'Agence nationale du sport a également accordé une enveloppe budgétaire complémentaire par la **signature d'avenants au contrat annuel pour 31 000 €** :

- 6 000 € pour l'accompagnement du Pôle Font Romeu ;
- 10 000 € pour la délégation de handi-sport ;
- 15 000 € pour un équipement matériel (véhicule).

À noter que cette subvention d'investissement matériel a été perçue et comptabilisée en subvention d'équipement. Elle fera l'objet d'une reprise au même rythme que l'amortissement du bien qu'elle finance.

POUR INFORMATION - SUBVENTIONS PSF ATTRIBUÉES AUX STRUCTURES DE LA FFVL

L'ANS nous demande d'attribuer un financement pour le PSF (Projet sportif fédéral) de **247 000 €** aux structures déconcentrées de la FFVL. Cette somme a été répartie en fonction des demandes via le Compte Asso, mais en tenant compte des consignes de l'Agence, notamment de continuer d'augmenter proportionnellement l'enveloppe pour les clubs. L'objectif a été atteint avec + de 50 % de l'enveloppe globale réservée aux clubs.

Répartition 2025

	Métropole	Outremer	Total général	
Club	115 700 €	14 500 €	130 200 €	52,7%
Comité départemental	23 050 €		23 050 €	9,3%
Ligue/comité régional	76 800 €	16 950 €	93 750 €	38,0%
Total général	215 550 €	31 450 €	247 000 €	

DONS

Cette année, nous enregistrons 6 000 € de dons ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal, permettant à l'entreprise donatrice de déduire une partie du montant versé à la fédération de son imposition.

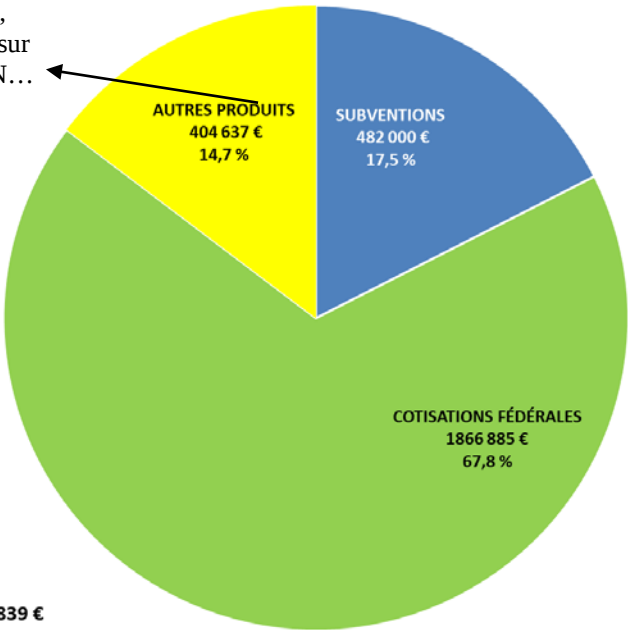
ANALYSE DE L'EXERCICE 2025

a) Analyse du compte de résultat

Le résultat de l'exercice s'obtient par différence entre les produits et les charges qui pour cette année s'établissent comme suit :

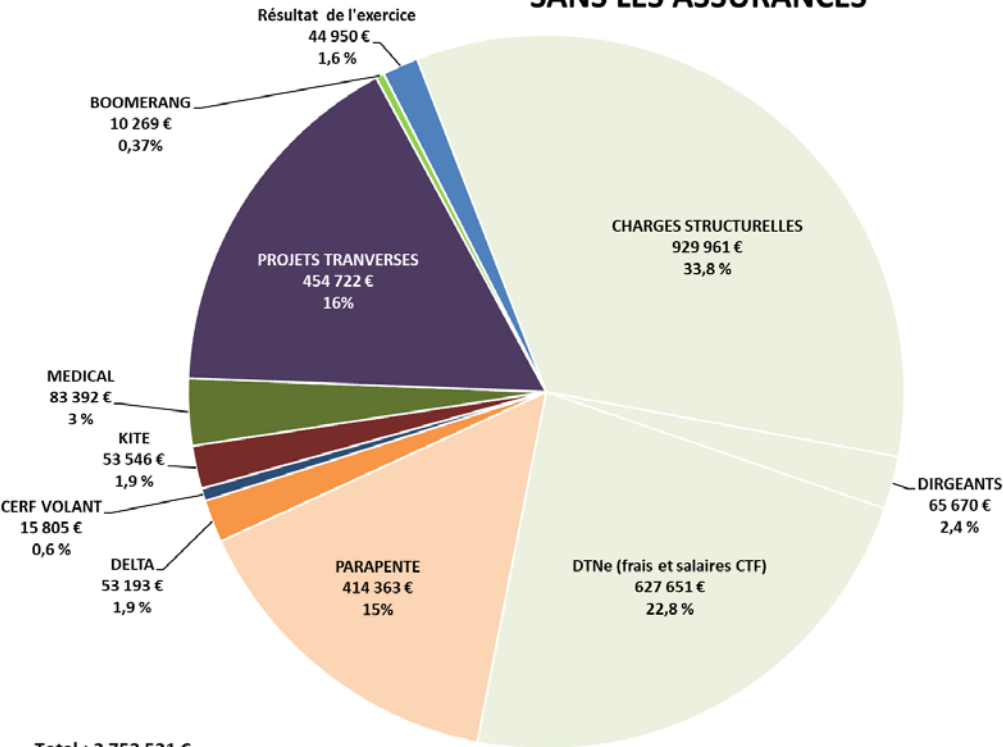
RÉPARTITION DES PRODUITS - 2025
SANS LES ASSURANCES

Produits financiers, boutique, rétrocessions MIA, produits sur budgets des commissions/CN...



Total : 2 753 521 €
+ Assurances 3 618 318 € = 6 371 839 €

RÉPARTITION DES CHARGES - 2025
SANS LES ASSURANCES



Total : 2 753 521 €
+ Assurances 3 618 318 € = 6 371 839 €

	PRODUITS	CHARGES
Assurances des pratiquants (RC)	2 139 269 €	- 2 139 269 €
Assurances des pratiquants (IA et complémentaires)	1 479 049 €	- 1 479 049 €

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 11/03/2026

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	1 865 735		1 780 764		84 971	4,77
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	3 683 796		3 465 736		218 060	6,29
- dont ventes de dons en nature			30		-30	-100,00
- Ventes de prestations de services	238 892		228 702		10 190	4,46
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	507 227		448 000		59 227	13,22
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	6 000		11 550		-5 550	-48,04
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	301				301	N/S
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	15 000		6 227		8 773	140,89
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	4 694		49 129		-44 435	-90,44
Total des produits d'exploitation (I)	6 321 644		5 990 106		331 538	5,53
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	806				806	N/S
Variations stocks	-806		256		-862	-336,71
Autres achats et charges externes	4 743 706		4 612 984		130 722	2,83
Aides financières	394 687		395 570		-883	-0,21
Impôts, taxes et versements assimilés	58 972		47 945		11 027	23,00
Salaires et traitements	716 992		604 532		112 460	18,60
Charges sociales	271 826		214 564		57 262	26,69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	74 411		60 348		14 063	23,30
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	62 202		37 559		24 643	65,61
Total des charges d'exploitation (II)	6 322 996		5 973 757		349 239	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 351		16 349		-17 700	-108,25
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	26 804		51 722		-24 918	-46,17
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	26 804		51 722		-24 918	-46,17
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			2 745		-2 745	-100,00
Intérêts et charges assimilées	22		181		-159	-87,84
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	22		2 926		-2 904	-99,24
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	26 782		48 796		-22 014	-45,10

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 12/03/2026

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	22	2 926	-2 904	-99,24
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	26 782	48 796	-22 014	-45,10
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	25 431	65 145	-39 714	-60,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Total des produits exceptionnels (V)	23 391	9 093	14 298	157,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Total des charges exceptionnelles (VI)		4 699	-4 699	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	23 391	4 394	18 997	432,34
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 872	10 548	-6 676	-63,28
Total des produits (I + III + V)	6 371 839	6 050 922	320 917	5,30
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 326 890	5 991 931	334 959	5,50
EXCEDENT OU DEFICIT	44 950	58 991	-14 041	-23,79
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	558 358	1 020 467		
TOTAL	558 358	1 020 467		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	558 358	1 020 467		
TOTAL	558 358	1 020 467		

b) Analyse du bilan

Le bilan se présente comme la photographie du patrimoine de l'association au jour de la clôture des comptes. Il dresse l'inventaire des avoirs et des dettes à ce moment précis.

ACTIF

Exercice clos le

31/12/2025

(12 mois)

Exercice précédent

31/12/2024

(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	84 071	83 824	247	0,00	18 006	0,33
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	201 654	40 005	161 649	3,15	161 649	3,01
. Constructions	349 547	155 573	193 974	3,78	213 716	3,97
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	199 837	148 368	51 469	1,00	24 043	0,45
. Autres immobilisations corporelles	233 101	147 890	85 211	1,66	32 152	0,60
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	1 500		1 500	0,03	1 500	0,03
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	2 167		2 167	0,04	2 167	0,04
TOTAL (I)	1 071 877	575 661	496 216	0,88	453 233	8,43
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	1 616		1 616	0,03	1 009	0,02
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 621		14 621	0,29	18 956	0,35
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	338 788		338 788	6,61	222 025	4,13
Valeurs mobilières de placement	600 000		600 000	11,70	1 800 000	33,47
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 322 937		3 322 937	64,81	2 862 477	53,23
Charges constatées d'avance	353 071		353 071	6,89	20 094	0,37
TOTAL (II)	4 631 033		4 631 033	90,32	4 924 561	91,57
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 702 910	575 661	5 127 249	100,00	5 377 794	100,00

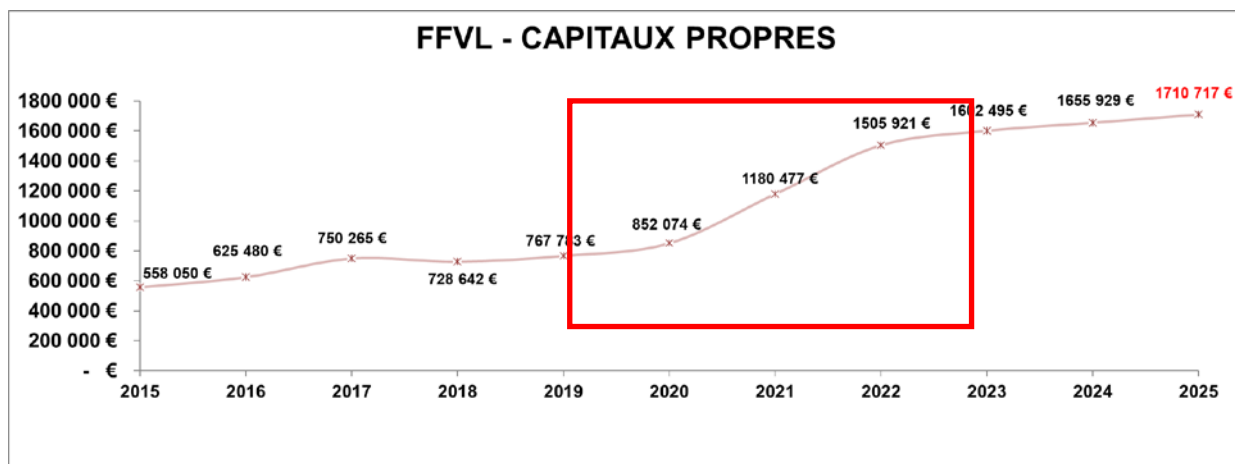
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	1 121 065	21,88	1 062 074	19,75
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	530 003	10,34	530 003	9,88
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	44 950	0,88	58 991	1,10
Situation nette (sous total)	1 696 017	33,08	1 651 068	30,70
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	14 700	0,29	4 862	0,09
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 710 717	33,37	1 655 929	30,79
FONDS REPORTEES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	19 477	0,38	34 477	0,64
Provisions pour charges	109 147	2,13	132 538	2,48
TOTAL (III)	128 624	2,51	167 015	3,11
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 107	0,02	11 935	0,22
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 319 489	25,73	1 676 935	31,18
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	208 694	4,07	199 199	3,70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	98 084	1,91	93 383	1,74
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 660 534	32,39	1 573 399	29,28
TOTAL (IV)	3 287 908	64,13	3 554 850	68,10
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 127 249	100,00	5 377 794	100,00

Le détail du bilan et compte de résultat est disponible dans le rapport du Commissaire aux comptes.

c) **Présentation analytique** : Cf. annexe ci-jointe.

FONDS PROPRES DE LA FFVL

Les fonds propres, qui représentent les réserves cumulées depuis la création de l'association, s'élèvent désormais à **1 710 717 €**. Ce montant comprend l'achat du siège social en 2018 (284 000 €) ainsi que la « réserve dédiée » pour le projet du local technique à hauteur de 530 003 € (cf. décisions [AG 2022](#) et [2023](#)).



Il convient de rappeler que la **période Covid**, entre 2020 et 2022, a généré des excédents budgétaires significatifs, atteignant près de **700 000 euros sur trois exercices**. Cette **situation exceptionnelle** s'explique par la stabilité du nombre d'adhérents durant cette période, malgré l'arrêt puis le ralentissement de nos activités (annulation d'événements, réunions à distance, réduction des déplacements, etc.).

Dans ce contexte, il avait été décidé de soumettre à l'Assemblée générale un projet d'investissement dans un local technique afin de valoriser notre patrimoine immobilier. À la suite du vote favorable de l'AG, des recherches ont été engagées. Toutefois, le projet de bail emphytéotique étudié par l'ancienne équipe dirigeante n'a finalement pas été retenu par le Comité directeur à l'automne, celui-ci ayant estimé qu'il ne répondait pas pleinement aux besoins identifiés.

Depuis, de nouvelles pistes d'investissement sont à l'étude afin d'identifier une solution plus adaptée.

CONCLUSION

Le contexte politique fédéral de l'année 2025, marqué par la révocation du Comité directeur puis par une période d'administration judiciaire, **a fortement perturbé la gestion de l'exercice comptable à plusieurs niveaux**.

Tout d'abord, le budget prévisionnel n'ayant pas pu être présenté lors de l'Assemblée générale de mars 2025, son adoption n'est intervenue qu'à l'AG de septembre. Ce calendrier contraint n'a **pas permis de disposer de réelles marges de pilotage budgétaire sur une grande partie de l'exercice**.

Par ailleurs, la période d'administration judiciaire a imposé, de fait, une gestion limitée aux seules « affaires courantes », ce qui a entraîné **une mise en sommeil ou un ralentissement des actions de terrain entre avril et juillet**.

Enfin, la reprise progressive des activités à partir de la fin de l'été a conduit à **une forte concentration des dépenses sur les quatre derniers mois de l'année**. Cette situation a mécaniquement accru la charge de travail du service comptable et allongé les délais de traitement par rapport au fonctionnement habituel.

Les capacités de pilotage budgétaire ont donc été sensiblement réduites sur une grande partie de l'année.

À la clôture de l'exercice, nous enregistrons un excédent de **44 950 €**.

Plusieurs lignes budgétaires ont été dépassées. Ces dépassements ont toutefois été compensés par des sous-consommations sur d'autres postes, par des réaffectations internes, par l'enregistrement de subventions d'État complémentaires (ANS) ainsi que par des produits supplémentaires (voir présentation analytique).

Cette situation nous a conduits à engager une **évolution de la méthode de construction du budget pour 2026, afin de renforcer le pilotage financier et d'en sécuriser l'exécution**. Cela se traduira notamment par :

- un suivi plus rigoureux de l'engagement des dépenses par les gestionnaires de lignes budgétaires avec un séquençement trimestriel et trois niveaux de priorités ;
- une optimisation du suivi comptable et budgétaire.

Cette évolution sera présentée lors de l'Assemblée générale.

Le trésorier remercie l'ensemble des personnes qui ont assuré le suivi de l'exécution du budget dans ces conditions inhabituelles : les gestionnaires de lignes budgétaires, les conseillers techniques et le service comptable à Nice.

Sont également associés à ces remerciements les experts-comptables pour leurs conseils et prestations, les commissaires aux comptes pour leurs diligences légales et réglementaires, ainsi que la commission financière pour son travail de contrôle.

Emmanuel Denecker
Trésorier



FFVL - RÉALISÉ 2025

ligne budgétaire	
cotisations	Produits des licences et titres de participation (+cartes compet)
produits	Produits FINANCIERS
produits	Produits FEDERAUX (boutique)
ContratsANS	Agence Nationale du sport (ANS) - Contrat performance
ContratsANS	Agence Nationale du sport (ANS) - Contrat développement
produits	Produits contrats d'assurance (rétrocessions MIA)
produits	Dons
structurel	Salaires administratif, informatique
structurel	Charges structurelles (frais siège, avocats, CAC, comptable...)
structurel	Administration provisoire
structurel	Charges assurances fédérales mutualisées
amortissements	Amortissements
dtne	Salaires des conseillers techniques fédéraux et référents Pôle FtR
dtne	Frais de la direction technique nationale (dont matériel sportif)
dirigeants	Dirigeants (BD,CD, com financière, assurances...)
dirigeants	Organisation Assemblée générale
dirigeants	Congrés ou autre réunion
BOOMERANG	B - Fonctionnement / coordination du comité national
	B - Compétition et subventions des championnats
	B - Collectif France
	B - Réseau des écoles
	B - Formation
CERF-VOLANT	CV - Fonctionnement / coordination du comité national
	CV - Vie associative
	CV - Compétition et subventions des championnats
	CV - Collectif France
	CV - Projets spécifiques / Projets exceptionnels (ZUS)
	CV - Réseau des écoles
	CV - Formation
	CV - Communication / Promotion
	CV - Jeunes
DELTA	D - Fonctionnement / coordination du comité national
	D - Vie associative
	D - Compétition et subventions des championnats
	D - Collectif France
	D - Réseau des écoles
	D - Formation
	D - Communication / Promotion
	D - Jeunes
	D - Voler mieux
	D - Sécurité
	D – Collectif France Exceptionnel Compétitions Internationales
KITE	K - Fonctionnement / coordination du comité national
	K - Vie associative
	K - Compétition, subventions des championnats, conviviales, challenges nationaux
	K - Projets spécifiques / Projets exceptionnels
	K - Réseau des écoles
	K - Produits spécifiques cotis lic pratiquants en école
	K - Formation
	K - Communication / Promotion
	K - Jeunes
	K – Sécu
	K - Kiter mieux
PARAPENTE	PP - Fonctionnement/coordination du comité national
	PP - Compétition et subventions des championnats + Vol&ski
	PP - Voltige : équipe de France
	PP - Précision d'atterrissage : équipe de France
	PP - Projets spécifiques / Projets exceptionnels
	PP - Réseau des écoles
	PP - Produits spécifiques cotis lic pratiquants en école
	Organisme de formation prof. (O.F.P)
	PP - Formation
	PP - PPF - Collectif France
	PP - PPF - Pole France
	PP - PPF - Pole Espoirs
	PP - projet des ailes et des jeunes
	PP - Opération "Voler mieux"
	PP – ParaSport – Handi PP - new
	PP - Tracté
transverse	Fonctionnement assemblée présidents de ligues APL
transverse	Aides aux ligues (versements non contractualisés 4% des cotis n-1)
transverse	Commission Hand'icare
transverse	Commission Développement durable
transverse	Commission Jeunes et Educ'enciel
transverse	Comité Fédéral Ethique - new
transverse	Commission Sport Santé - new
transverse	Commission féminine
transverse	Commission Sécurité
transverse	Recherche et innovation fédérale - new
transverse	Commission Espaces de pratique (y compris balises météo, espace aérien)
transverse	Primes exceptionnelles selon résultats (championnats européens/mondiaux)
transverse	Commission Internationale
transverse	Commission Médicale
transverse	Communication (objets prom, salons, revue VP)
transverse	Nuits des Icares
transverse	Laboratoire Aérotests

assurances	Charges assurances fédérales (RC aérien)
assurances	Assurances des pratiquants (IA et complémentaires)

PRÉVISIONNEL VALIDÉ PAR AG
SEPT 2025

PDT2025	CHG2025
1 835 000 €	
48 000 €	
6 000 €	
200 000 €	
240 000 €	
145 000 €	
	- 563 425 €
	- 200 000 €
	- 61 000 €
11 000 €	- 465 000 €
	- 115 000 €
	- 40 000 €
	- 35 000 €
	- 30 000 €
	- 10 485 €
	- 26 691 €
	- 47 020 €
	- 8 000 €
	- 1 626 €
	- 38 959 €
	- 25 040 €
	- 13 984 €
	- 6 179 €
	- 38 211 €
50 000 €	
10 000 €	- 10 000 €
	- 41 788 €
	- 62 400 €
	- 60 000 €
	- 29 120 €
	- 5 691 €
	- 50 000 €
	- 10 000 €
	- 4 953 €
	- 4 065 €
	- 70 670 €
	- 25 000 €
	- 5 000 €
	- 41 600 €
	- 3 000 €
	- 5 000 €
	- 20 325 €
	- 22 800 €
	- 89 407 €
	- 8 000 €
5 200 €	- 9 500 €
	- 72 200 €
	- 105 202 €
	-
	- 14 000 €
2 553 700 €	- 2 553 700 €

RÉALISÉ AU 31/12/2025

PDT2025	CHG2025
1 866 885 €	
27 105 €	- 3 872 €
6 175 €	
242 000 €	
240 000 €	
192 287 €	
6 000 €	
23 079 €	- 531 450 €
26 769 €	- 233 856 €
	- 33 725 €
	- 52 645 €
	- 74 411 €
337 €	- 472 531 €
	- 155 120 €
	- 35 065 €
	- 30 512 €
	- 93 €
	- €
	- 2 300 €
	- 7 010 €
1 233 €	- 128 €
30 €	- 831 €
	- 699 €
	- €
	- 10 655 €
	- 104 €
42 €	-
	- 17 €
	- 1 504 €
	- 1 769 €
	- 1 057 €
	- 4 585 €
	- 3 544 €
	- 21 275 €
	- 7 430 €
700 €	- 4 886 €
2 205 €	- 5 742 €
1 900 €	- 2 271 €
	- 3 460 €
	- 7 603 €
930 €	- 8 650 €
	- 10 162 €
	- €
500 €	- 8 604 €
3 104 €	-
3 910 €	- 6 338 €
	- 1 793 €
	- 1 626 €
	- 2 581 €
	- 6 190 €
	- 24 824 €
	- 34 102 €
	- 10 895 €
	- 1 500 €
	- 30 724 €
55 154 €	
9 300 €	- 58 043 €
	- 57 372 €
300 €	- 72 849 €
6 000 €	- 41 363 €
	- 5 691 €
	- 58 900 €
13 100 €	- 14 247 €
	- 3 856 €
	- 5 368 €
	- 70 774 €
	- 21 561 €
	- 5 520 €
100 €	- 39 043 €
	- 162 €
	- 4 944 €
720 €	- 29 901 €
	- 11 379 €
458 €	- 94 901 €
	- 20 150 €
	- 8 723 €
	- 83 392 €
1 250 €	- 103 470 €
9 500 €	- 9 842 €
12 450 €	- 28 984 €
2 753 521 €	- 2 708 572 €

2 139 269 €	- 2 139 269 €
1 479 049 €	- 1 479 049 €

6 371 839 € - 6 326 890 €

Résultat excédentaire 44 949 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

●

Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice clos le 31 décembre 2025

FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE
1, place général Goiran
06100 NICE

●
ANDERLAINE AUDIT

S.A.S capital de 50 000 € | 409 987 252 RCS Chambéry
82 rue de la petite eau - 73290 La Motte-Servolex
Tél : 04 79 25 19 18 | Email : contact@anderlaine.com
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie.



Handwritten signature in blue ink.

A l'assemblée générale de l'association FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels à la note « Règles et méthodes comptables ».

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 12 mars 2026

Le commissaire aux comptes

ANDERLAINE AUDIT

Nicolas PICARD

Bilan association

Présenté en Euros

le commissaire
aux comptes

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2025
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)

Variation

	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	84 071	83 824	247	18 006	- 17 759
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	201 654	40 005	161 649	161 649	
Constructions	349 547	155 573	193 974	213 716	- 19 742
Installations techniques, matériel et outillage industriels	432 938	296 258	136 680	56 196	80 484
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 167		2 167	2 167	
TOTAL (II)	1 071 877	575 661	496 216	453 233	42 983
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	1 616		1 616	1 009	607
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 621		14 621	18 956	- 4 335
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	338 788		338 788	222 025	116 763
Charges constatées d'avance	353 071		353 071	20 094	332 977
Valeurs mobilières de placement	600 000		600 000	1 800 000	-1 200 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	3 322 937		3 322 937	2 862 477	460 460
TOTAL (III)	4 631 033		4 631 033	4 924 561	- 293 528
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	5 702 910	575 661	5 127 249	5 377 794	- 250 545

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

le commissaire
aux comptes

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	1 121 065	1 062 074	58 991
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	530 003	530 003	
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	44 950	58 991	- 14 041
Situation nette (sous total)	1 696 017	1 651 068	44 949
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	14 700	4 862	9 838
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 710 717	1 655 929	54 788
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques	19 477	34 477	- 15 000
Provisions pour charges	109 147	132 538	- 23 391
TOTAL (III)	128 624	167 015	- 38 391
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 107	11 935	- 10 828
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 319 489	1 676 935	- 357 446
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	208 694	199 199	9 495
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	98 084	93 383	4 701
Produits constatés d'avance	1 660 534	1 573 399	87 135
TOTAL (IV)	3 287 908	3 554 850	- 266 942
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	5 127 249	5 377 794	- 250 545
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

le commissaire aux comptes	PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

le commissaire
aux comptes

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 865 735	1 780 764	84 971	4,77
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	3 683 796	3 465 736	218 060	6,29
. dont ventes de dons en nature		30	- 30	-100
. Ventes de prestations de services	238 892	228 702	10 190	4,46
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	507 227	448 000	59 227	13,22
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	6 000	11 550	- 5 550	-48,05
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	301		301	N/S
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	15 000	6 227	8 773	140,89
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4 694	49 129	- 44 435	-90,45
Total des produits d'exploitation (I)	6 321 644	5 990 106	331 538	5,53
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	806		806	N/S
Variations stocks	-606	256	- 862	-336,72
Autres achats et charges externes	4 743 706	4 612 984	130 722	2,83
Aides financières	394 687	395 570	- 883	-0,22
Impôts, taxes et versements assimilés	58 972	47 945	11 027	23,00
Salaires et traitements	716 992	604 532	112 460	18,60
Cotisations sociales	271 826	214 564	57 262	26,69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	74 411	60 348	14 063	23,30
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	62 202	37 559	24 643	65,61
Total des charges d'exploitation (II)	6 322 996	5 973 757	349 239	5,85
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-1 351	16 349	- 17 700	-108,26
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	26 804	51 722	- 24 918	-48,18
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	26 804	51 722	- 24 918	-48,18
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 745	- 2 745	-100

le commissaire aux comptes

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées	22	181	- 159	-87,85
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	22	2 926	- 2 904	-99,25
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	26 782	48 796	- 22 014	-45,11
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	25 431	65 145	- 39 714	-60,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 391	9 093	14 298	157,24
Total des produits exceptionnels (V)	23 391	9 093	14 298	157,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 699	- 4 699	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		4 699	- 4 699	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	23 391	4 394	18 997	432,34
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	3 872	10 548	- 6 676	-63,29
Total des produits (I + III + IV)	6 371 839	6 050 922	320 917	5,30
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 326 890	5 991 931	334 959	5,59
EXCEDENT OU DEFICIT	44 950	58 991	- 14 041	-23,80
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats	558 358	1 020 467	- 462 109	-45,28
Total	558 358	1 020 467	- 462 109	-45,28
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	558 358	1 020 467	- 462 109	-45,28
Total	558 358	1 020 467	- 462 109	-45,28

le commissaire
aux comptes

Annexes 2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 127 248,98 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 44 949,51 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

le commissaire
aux comptes

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Son application au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue un changement de réglementation comptable qui porte sur :

- les nouvelles définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

L'application pour la 1ère fois du règlement ANC 2022-06 est sans incidence sur le résultat net de l'association et se traduit par une minoration de 3 477 euros du résultat d'exploitation et une majoration du résultat exceptionnel du même montant du fait du reclassement des quote-part des subventions d'investissements virée au résultat et des pénalités et autres charges qui étaient comptabilisées en résultat exceptionnel dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et qui figurent dans le résultat d'exploitation dans les comptes clos le 31/12/2025

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La FFVL a comptabilisé dans ses comptes une provision pour engagement de retraite (méthode préférentielle selon l'article L. 324-1 du Code de Commerce) s'élevant à 109 147 Euros au 31 décembre 2025.

Le mode de calcul de cet engagement est effectué à partir de la formule de la méthode rétrospective.

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de la FFVL et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à la FFVL, à savoir :

- L'augmentation annuelle des salaires est fixée à 3 % pour l'ensemble des salariés ;
- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 4.04% (inflation comprise) ;
- L'âge de départ est prévu à 64 ans pour l'ensemble des salariés ;
- Le taux de rotation est de 4 % dégressif jusqu'à 50 ans pour les non cadres et les cadres ;
- Le taux de charges sociales et patronales est de 40 % pour les salariés non cadres et 45 % pour les salariés cadres ;
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05.

Annexes 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

le commissaire
aux comptes

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 071 877 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	84 071			84 071
Immobilisations corporelles	870 915	117 394	4 170	984 139
Immobilisations financières	3 667			3 667
TOTAL	958 653	117 394	4 108	1 071 877

Amortissements et provisions d'actif = 575 661 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	66 065	17 759		83 824
Immobilisations corporelles	439 355	52 482		491 837
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	505 420	70 241		575 661

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	84 071	83 824	247	de 1 à 5 ans
Terrains	168 654	0	168 654	Non amortiss.
Terrains bâtis	33 000	0	33 000	Non amortiss.
Batiments	297 000	109 371	187 629	de 10 à 40 ans
Installations générales	52 547	46 201	6 345	de 5 à 10 ans
Install. tech. mat. outil. indus.	199 837	148 368	51 469	de 1 à 8 ans
Install. gene. agenc. amenag. div.	6 376	4 126	2 250	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	148 789	83 764	65 025	de 2 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	61 200	43 356	17 845	de 3 à 5 ans
Mobilier	16 735	16 645	91	de 3 à 8 ans
TOTAL	1 068 210	535 655	532 554	

Etat des créances = 708 647 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 167		2 167
Actif circulant & charges d'avance	706 480	706 480	
TOTAL	708 647	706 480	2 167

Produits à recevoir par postes du bilan = 130 523 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	301
Autres créances	80 815
Disponibilités	49 407
TOTAL	130 523

Charges constatées d'avance = 353 071 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

le commissaire
aux comptes

Provisions = 128 624 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	167 015		38 391		128 624
TOTAL	167 015		38 391		128 624

Etat des dettes = 3 287 908 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 107	1 107		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 319 489	1 319 489		
Dettes fiscales & sociales	208 694	208 694		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	98 084	98 084		
Produits constatés d'avance	1 660 534	1 660 534		
TOTAL	3 287 908	3 287 908		

Charges à payer par postes du bilan = 729 994 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	605 830
Dettes fiscales & sociales	124 164
Autres dettes	
TOTAL	729 994

Produits constatés d'avance = 1 660 534 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Fonds propres = 1 665 768 Euros

Présenté en Euros

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres	1 054 074	58 991		1 113 065
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	8 000			8 000
Réserve libre affectée à l'achat du siège				
Réserve libre affectée achat local	530 003			530 003
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	4 862	15 000	5 162	14 700
TOTAL	1 596 938	73 991	5 162	1 665 768

Annexes 2025 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**le commissaire
aux comptes**Ventilation des produits d'exploitation = 6 321 266 E**

Les produits d'exploitation de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant HT	Taux
Licences et assurances	5 549 167	87.79 %
Prestations de services	239 255	3.78 %
Subventions	507 227	8.02 %
Dons	6 000	0.09 %
Depre prov	15 000	0.24%
Autres produits xes	4 617	0.07%
TOTAL	6 321 266	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la FFVL bénéficie de 498 000 Euros de subventions de fonctionnement du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Annexes 2025 (suite)

le commissaire
des comptes
AUTRES INFORMATIONS
Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Administratifs Cadres	1
Administratifs non cadre	7
DTN cadres	3
DTN non cadres	3
TOTAL	14

Autres informations complémentaires

Contribution volontaire en nature

L'association FFVL dispose d'une information quantifiable et valorisable ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables permettant d'inscrire en comptabilité les contributions volontaires en nature. Le montant de ces contributions en nature est significatif, il est de 558 358 Euros.

La nature de ces contributions volontaires en nature est le bénévolat effectué par les différents élus, membres de la commission nationale ou d'un comité national de la fédération.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des élus des différentes commissions de la FFVL. L'analyse des réponses de ce questionnaire a permis de quantifier le nombre d'heures consacrées par les bénévoles à leur fonction nationale au cours de l'année 2025.

La méthode retenue depuis 2023 en concertation avec l'équipe dirigeante reste en vigueur. Le montant de cette contribution a été calculé en multipliant le nombre d'heures de bénévolat effectuées par les élus par le coût horaire moyen d'un salarié de l'association.

Annexes 2025 (suite)

le commissaire
aux comptes

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 130 523 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures a etabli(41810000)	301
TOTAL	301

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rabais remises ristour. a obtenir(40980000)	63
Avance four(40981000)	23 549
Indemn anpe a recevoir(43871000)	597
Pdt gestion a recevoir(46872300)	56 054
Licences a encaisser(46877000)	553
TOTAL	80 815

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intrt cpt dynam a recev(51870000)	49 407
TOTAL	49 407

Charges constatées d'avance = 353 071 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(48600000)	353 071
TOTAL	353 071

Charges à payer = 729 994 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs(40810000)	605 830
TOTAL	605 830

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisio. pour congés a payer(42820000)	74 186
Charges sociales sur congés a payer(43820000)	27 075
Autres charges a payer(43860000)	4 757
Etat - produits a recevoir(44820000)	9 178
Taxe salaire a payer(44860100)	8 967
TOTAL	124 164

Produits constatés d'avance = 1 660 534 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(48700000)	6 322
Lic en av 2026 /virement(48716600)	104 591
Lic en av 2026/chq(48716700)	8 096
Licence en av 2026/cb(48716800)	1 460 084
Lic en av ancv 2026(48716900)	1 404
Lic en avance 26 paypal(48717000)	78 900
Licences en av esp 2026(48717100)	36
Lic contact en av 2026(48717200)	1 100
TOTAL	1 660 534

Annexes 2025 (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

le commissaire
aux comptes

Le Cabinet Fidexco France, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	5 127 249
Chiffre d'affaires hors taxes	3 922 688
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	44 950

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par la Fédération, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Fidexco France
Fait à NICE le 09/03/2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

●
Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice clos le 31 décembre 2025

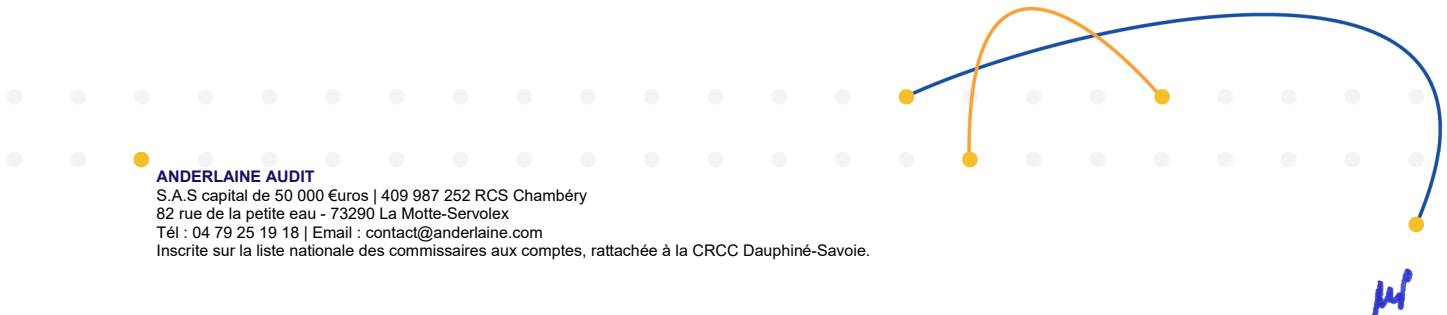
FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE
1, place général Goiran
06100 NICE

●
ANDERLAINE AUDIT

S.A.S capital de 50 000 €uros | 409 987 252 RCS Chambéry
82 rue de la petite eau - 73290 La Motte-Servolex

Tél : 04 79 25 19 18 | Email : contact@anderlaine.com

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie.



A l'assemblée générale de l'association FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'écoulé.

- **Subventions pour reversement non contractualisé (RNC)**

Le montant global de ces subventions est égal à 4 % des cotisations perçues par la fédération au cours de l'exercice précédent et est réparti par ligue en fonction du nombre de licenciés de l'exercice précédent, avec un minimum de 600 Euros.

À ce titre votre fédération a versé 70 670 Euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- **Subventions sur sites (part régionale)**

Il s'agit d'une enveloppe globale définie tous les ans en commission et répartie par ligue en fonction du nombre de licenciés de l'exercice précédent et du nombre de sites gérés.

À ce titre votre fédération a versé 50 000 €uros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- **Subventions pour évènements ponctuels :**

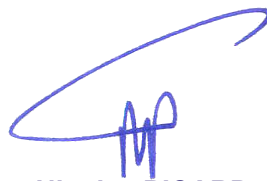
Ces subventions sont accordées sur présentation d'un budget prévisionnel puis versées sur présentation du bilan financier de l'opération.

À ce titre votre fédération a versé 137 138 €uros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La Motte-Servolex, le 12 mars 2026

Le commissaire aux comptes

ANDERLAINE AUDIT



Nicolas PICARD



Fédération Française de Vol Libre
Delta • Parapente • Cerf-Volant • Kite • Boomerang



COMMISSION FINANCIÈRE

Rapport d'activité 2025

établi le 10 mars 2026

Sara GILL, Gérard LOCHARD, Didier THÉRON

La Commission Financière (CF) s'est réunie à Nice les 9 et 10 décembre 2025 pour notre visite intermédiaire, et le 9 et 10 mars 2026 pour notre visite finale.

OPÉRATIONS RÉALISÉES

- 1- Discussion avec le trésorier afin d'envisager une meilleure collaboration entre le Trésorier et la CF.
- 2- Vérification des éléments comptables et financiers :
 - Le réalisé fin décembre 2025 par rapport au budget prévisionnel 2025 ;
 - La revue de la balance générale et du grand livre 2025
 - Un échantillon de notes de frais et de factures ;
 - Dépenses supérieures à 5 000 € susceptibles de faire l'objet d'un appel d'offre.
- 3- Révision du calendrier d'appel d'offres proposé pour l'Olympiade 2025 à 2028.
- 4- Etape d'avancement des pistes de gains potentiels.
- 5- Vérification des calculs de renversements non contractuels d'Espaces de Pratiques et Subventions aux Ligues.
- 6- Analyse des deux saisines reçues en 2025.

1- COLLABORATION ENTRE LE TRÉSORIER ET LA COMMISSION FINANCIÈRE :

Les deux parties cherchent à établir une meilleure collaboration afin d'apporter plus de valeur ajoutée.

La CF a travaillé avec le trésorier pour la préparation du budget 2026.

La CF a proposé des modifications du règlement financier en décembre 2025 pour validation en AG.

2- VERIFICATION DES ELEMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS :

Le changement d'équipe dirigeante, et la nomination d'un administrateur judiciaire a eu un impact négatif sur les travaux de comptabilité.

Le niveau de détail dans le prévisionnel n'est pas cohérent avec le détail du réalisé, ce qui rend l'analyse difficile et ce qui est contre les préconisations du règlement financier.

Ceci dit, les résultats financiers de 2025 sont positifs après un budget équilibré voté au mois de septembre.

Le LABOTEST

À décembre 2025, un montant de 28 984 € a été dépensé pour le Labotest tandis que les recettes ne représentent que 12 450 €. Soit un déficit de 16 534 €. Le budget voté au mois de décembre était déficitaire de 14 000 €.

Le CD doit porter une réflexion pour externaliser ou non ce laboratoire d'aérotests.

DEPENSES EXCEPTIONNELLES 2025

On note que, suite à la décision de renvoyer le CD lors de l'AG de mars 2025, 33 725€ ont été engagés pour l'administrateur judiciaire et des frais d'avocat.

FACTURES ET NOTES DE FRAIS

Dans l'ensemble les factures et notes de frais regardées sont bien documentées et contrôlées.

Dans une note de frais de l'Equipe de France à l'étranger, les justificatifs laissent à désirer. Pour d'autres recommandations : voir nos rapports précédents.

SUIVI DU BUDGET ET DU REALISE

En septembre 2025 le budget prévisionnel 2025 a été voté en AG sans autant de détails que les années précédentes. Ce manque de détail rend difficile l'analyse des comptes.

Dans ce réalisé 2025, si certains gestionnaires de lignes budgétaires ont bien contrôlé leurs dépenses, d'autres, notamment dans les lignes DTN, parapente et transverse ont dépensé plus que prévu sans qu'une explication nous ait été donnée.

3- APPELS D'OFFRES :

Lors de notre revue des dépenses supérieures à 5 000 €, nous n'avons pas détecté d'instance d'un manque d'AO où il y avait lieu d'y en avoir.

En 2024, en accord avec la DA, un calendrier a été proposé pour le renouvellement des AO (appels d'offres) dans le cadre de l'olympiade 2025 à 2028. Nous avons remis à jour ce calendrier.

Appels d'offres		Olympiade 2025 à 2028	
Objet	Nature	Année	Commentaire 2025
Avocats	Honoraires	2024	Fait
Expert-Comptable	Honoraires	2025	A faire en 2026
Communication	Prestataires (A Dupont)	2026	A/O ou salarié mi-temps – A faire en 2026
Impression routage (mallettes)	Prestataires (Mélange)	2025	A/O lancé
Assurances	Courtier	2027	Pour 2028
Services Bancaires	Frais Paiement en Ligne et autres	2024/25	35 K€ réalisé mais étape 2 à faire en 2026
Téléphone Internet	Fournisseurs	2026	A supprimer dans la nouvelle procédure de note de frais
Impression Licences Papier	Prestataire Imprimerie	2026	8000 impressions en 2025

Dans une nouvelle procédure d'AO proposée par la DA, la CF a suggéré d'intégrer le matériel spécialisé en vue de mutualisation (fauteuils handi, matériel de vol...) avant sa mise à l'approbation du Comité Directeur.

A noter qu'au 10 mars 2026, aucun AO n'a été lancé.

4- ETAPE D'ANALYSE DE GAINS POTENTIELS :

Nous avons plusieurs fois fait des propositions de gains potentiels mais à ce jour nous ne voyons aucun progrès

BOUTIQUE EN LIGNE :

La baisse d'activité est constatée depuis plusieurs années. Le lancement d'une étude proposée en 2024 par l'arrivée d'un stagiaire ou d'un contrat d'alternance reste toujours d'actualité. A ce jour, nous continuons à suggérer qu'elle pourrait prendre forme en intégrant une étude de sponsoring.

On nous a demandé notre avis sur l'incorporation du Speedarm de la Commission Féminine dans l'inventaire de la boutique. Il n'est pas de notre ressort de sélectionner les articles à mettre dans la boutique. Pourtant, il nous semble impératif que tous nouveaux articles devraient faire l'objet d'une analyse prix de vente et volumes potentiels au regard du prix d'achat, avant son intégration dans la boutique.

PARTENARIAT ET PUBLICITE :

En complément de l'étude précédente, nous confirmons encore une fois que soit analysée la pertinence d'incorporation de publicités de partenaires sur les supports numériques développés et utilisés comme :

- SpotAIR
- Vol Passion
- Boutique en ligne (cadre achat licence)
- Newsletters...

Un des membres de la CF se porte toujours volontaire pour assister la ou les personnes en charge de ces études.

FRAIS BANCAIRES :

Par suite des remarques sur les frais bancaires, un premier pas de négociations en décembre 2024 annonçait une économie de 20%, non constatée sur la balance fin 2025.

En réalité la baisse n'a été que de 1000€ et la totalité des frais bancaires a augmenté de 7% en 2025.

Une nouvelle consultation est prévue ce 17 mars 2026 à laquelle la CF participera.

GESTION DE TRESORERIE:

Environs 600 000 € ont été placés sur un compte bloqué sur 3 ans. Sur une trésorerie total d'environ 4 000 000 €. Il nous semble que le montant bloqué pourrait être augmenté sans nuire aux besoins de la FFVL de répondre à ses dépenses courantes.

EXPERTISE COMPTABLE:

Comme prévu dans le calendrier plus haut, un appel d'offre doit être effectué en 2026 pour les prestations d'expertise-comptable. Pour sa part la CF a identifié un cabinet qui pourrait intervenir permettant d'économiser plus de 15 000 € par an.
Une décision doit être prise avant le mois de mai 2026.

MENACES POUR LE FUTUR DE FFVL :

La CF réitère sa proposition de mars 2025 d'une analyse de menaces auxquelles la FFVL pourrait être confrontée, comme par exemple :

- Une baisse de subventions voire de Cadres techniques d'État ;
- Une augmentation des différentes primes d'assurance, voire de litiges liés à des accidents par exemple ;
- Une diminution du nombre d'adhérents etc.

Ces risques et bien d'autres devraient être documentés avec un plan d'action correspondant pour préparer les budgets des années à venir.

Un groupe a été formé en décembre 2025 mais le travail n'a pas encore commencé.

5- RENVERSEMENTS NON CONTRACTUELS D'ESPACES DE PRATIQUE ET SUBVENTIONS AUX LIGUES :

Aucune anomalie n'a été identifiée dans ces vérifications

6- SAISINES :

La CF a reçu deux saisines en 2025. Une concernait une dépense faite par la précédente équipe dans les derniers jours avant l'AG 2025. L'autre qui avait été transféré par le Comité Fédérale d'Ethique concernait les comptes 2025 d'un club affilié.
Des réponses ont été adressées aux personnes et organismes concernés.

Nous remercions l'ensemble du personnel pour leur précieuse collaboration.

Comme évoqué dans chacun des thèmes précédents, nous restons à votre disposition pour vous accompagner.

La Commission Financière
Sara Gill, Gérard Lochard, Didier Théron